

Le gouvernement belge vient d'opérer une réforme en vertu de laquelle les mandats de poste seront désormais au porteur et pourront circuler sur toute l'étendue du territoire, absolument comme un billet de banque.

On annonce la prochaine publication d'un décret qui fixera la taxe des dépêches télégraphiques privées transmises par les appareils autographiques.

Le prix des dépêches sera calculé d'après la surface employée dans la dépêche, à raison de 20 centimes par centimètre carré.

Pour faciliter le calcul du prix, l'administration vendra des papiers spéciaux qui serviront à la transcription de la dépêche. Le prix du papier sera de 40 centimes.

Le numéro du *Journal-Circulaire du marché linier* de Lille, de la semaine dernière, donne des renseignements curieux sur l'application qui vient d'être faite en Angleterre de l'air comprimé au métier à tisser la toile. La navette est lancée par un jet d'air comprimé qui vient frapper son extrémité. Bien que la vitesse du nouveau métier soit de 240 coups au lieu de 180, comme dans l'ancien métier, les casses des fils sont moins fréquentes, et la force employée moins considérable. La toile est mieux faite parce que la navette file avec une précision mathématique, tandis que dans l'ancien métier la navette est plus ou moins influencée par le mouvement propulseur du bâton de fouet et du mécanisme qui le commande. Malgré ces avantages, le coût du métier pneumatique est moins élevé que celui du métier mécanique, — parce que sa construction est plus simple.

(Journal de Lille).

Voici le relevé numérique, par commune, des cabarets, auberges et cantines autorisés dans le canton de Roubaix :

Roubaix	509
Wattrelos	96
Croix	47
Wasquehal	48

Lundi matin, un serrurier nommé Wittebool, qui venait de traverser la rue St. Pierre, est tombé mort subitement, en face de la rue Notre-Dame, par suite de la rupture d'un anévrysme.

Dimanche soir, deux militaires du 47^e de ligne, étant en état d'ivresse, ont brisé les meubles dans un estaminet situé, rue du Grand-Chemin. Ils ont été arrêtés et mis à la disposition de l'autorité militaire.

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel de Lille a condamné à 6 mois de prison la femme Morlegem, d'Hem, pour vol d'une montre au sieur Leclercq de Tourcoing.

Dans la même audience le tribunal a condamné à un an et un jour de prison et cinq ans de surveillance F. Nys, de Tourcoing, pour infraction à un arrêté d'expulsion et violence envers le sieur Barbus. C'est la vingt-septième fois que Nys comparait devant le tribunal.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture	le 23	le 24	hausse	baisse
% ancien	66.85	66.75	>>	10
4 1/2 au compt.	95.00	95.15	15	>>

ou simple effet de son bon cœur qui le faisait compatir sincèrement à la déception de Blanche ? Il avait toujours existé entre eux une franche amitié. Mlle de Vignolle, avec sa grande douceur d'âme et cette indulgence qui distingue les esprits supérieurs, pardonnait à Octave des défauts très-visibles en faveur de quelques qualités mieux cachées, et prenait sa défense en toute occasion comme on prend celle d'un jeune frère, car elle ne pouvait s'empêcher, quoiqu'il eût sept ans de plus qu'elle, de le considérer, pour ainsi dire, comme un enfant.

Quant à lui, aimable et charmant avec toutes les femmes, il était, auprès de Blanche, plus aimable et plus charmant encore, mais aussi plus naturel et moins fat qu'avec les autres. Il la traitait de sœur et, s'autorisant à la fois de la parenté et du projet d'alliance qui tendait à en resserrer encore les liens, il lui montrait une familiarité qui n'avait rien de choquant de la part d'un cousin et d'un futur beau-frère. Sans y songer, sans même s'en apercevoir et conséquemment sans en abuser jamais, elle exerçait sur lui beaucoup d'empire. Un mot de Blanche suffisait pour prévenir une folie d'Octave; un désir de sa cousine était un ordre pour le marquis. Il aimait la ville, le bruit, les distractions; et pourtant, pendant l'été qui venait de finir, on l'avait vu à Vignolle une semaine sur deux, accompagné dans leurs promenades le comte et sa fille, et n'ayant jamais l'air de s'en nuier des qu'il causait avec Blanche.

Mais ce jour-là, à l'hôtel d'Armentières, il était presque taciturne. Blanche ne le remarquait pas, elle avait l'esprit ailleurs.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 22 janvier 1865.

Sommes versées par 102 déposants, dont 20 nouveaux fr. 12,791 —

37 demandes en remboursement. 8,330 94

Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Réquillart-Desant et Alfred Motto, directeurs.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

CORRESPONDANCE.

Nous publons sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 24 janvier.

Le budget pour l'exercice 1866 est dit-on, à la veille d'être livré à l'imprimerie impériale et pourra être déposé sur le bureau de la chambre dans les premiers jours de la session.

Des ambassadeurs malgaches ont quitté Tamatave le 22 décembre pour se rendre à New-York, Paris et à Londres. Il paraît qu'il sont porteurs des pouvoirs nécessaires pour négocier et signer des traités avec l'Amérique, la France et l'Angleterre.

Le premier bal de la présidence du sénat a eu lieu hier soir. M. Troplong et Mme Troplong ont présidé à cette belle réunion avec leur bienveillance habituelle.

M. Fould, ministre des finances, est parti avant hier soir pour Tarbes, où il restera dit-on une dizaine de jours.

Mme la comtesse de Charette, née de Fitz-James, est morte hier matin à Rome, de suites de couches. On sait que M. de Charette commande le bataillon des zouaves pontificaux.

Le Temps de ce soir annonce la mort de M. Charras en ces termes :

« Les nouvelles qui signalaient quelque amélioration dans l'état de M. le colonel Charras devaient malheureusement ne faire naître que des espérances trompeuses. Une dépêche qu'on nous transmit à l'instant nous annonce le dénouement funèbre. M. Charras a succombé hier à Bâle, où il résidait depuis plusieurs années, à la violente maladie qui l'avait assailli. »

La tranquillité est rétablie à Tulle, une instruction judiciaire se poursuit contre les principaux meneurs de l'échauffourée du 16 janvier. L'autorité maintient expressément la taxe peagère sur le bétail forain qui a servi de prétexte à ces regrettables désordres.

Au 1^{er} mars 1865 expirera le terme assigné à la loi de sûreté générale. Dans les conférences du Palais-Bourbon et du Luxembourg, on assure que cette loi sera définitivement abrogée.

C'est samedi prochain la saint-Charlemagne, la fête des lycéens, le banquet de ceux qui ont été premiers depuis la réouverture des classes.

Le Prince impérial a fait demander, dans tous les lycées de Paris, le nom des élèves de septième qui ont conquis le droit de s'asseoir au banquet, afin de leur faire célébrer la saint-Charlemagne avec lui aux Tuileries.

Cela donne à penser que le Prince impérial fait sa septième.

La cour impériale de Limoges a évoqué l'affaire relative aux troubles de Tulle.

On annonce le rétablissement de la machine de Marlys.

Un mieux sensible s'est produit dans la santé de M. le procureur général Dupin.

Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques de M. B. X. Saintine, auteur de *Picciola* et président honoraire de la société des gens de lettres.

L'Empereur a reçu aujourd'hui au palais des Tuileries, en audience particulière, M. le marquis de Ribeira, ministre de S. M. la reine d'Espagne au Mexique, sur le point de se rendre à Mexico.

Le prince Frédéric Charles est reparti, le 20, de Vienne pour retourner à Berlin.

Les élections pour le conseil presbytéral de l'Eglise réformée ont eu lieu hier et aujourd'hui. On ne connaît pas le résultat du scrutin.

On ne connaît pas non plus les résultats du second tour de scrutin pour l'élection d'un député dans la 4^e circonscription de la Charente-Inférieure.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

Tribunaux.

A l'audience de samedi, M. le procureur impérial Mas a conclu contre M. Armand. Suivant l'organe du ministère public, il y a eu une faute commise par M. Armand, faute qui le rend responsable vis-à-vis de Maurice Roux des conséquences qu'elle a entraînées. Armand, d'après les principes du droit, confirmés par les décisions de la jurisprudence, doit être condamné à payer à Roux des dommages-intérêts.

On sait que le tribunal a renvoyé à huitaine pour le prononcé du jugement.

Nous avons déjà annoncé que le tuteur des enfants mineurs de Mme veuve de Pauw avait assigné M. Bégué, curateur à la succession vacante de Couty de La Pommerais, en nullité des endos consentis par Mme veuve de Pauw sur les polices d'assurances passées avec diverses compagnies.

L'affaire a été appelée avant-hier matin devant la première chambre du tribunal de première instance et renvoyée à quinzaine.

Les compagnies d'assurances la Générale et l'Impériale, qui ont transigé avec les héritiers de Mme de Pauw, ne sont pas mises en cause.

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, vient de déclarer en faillite M. Sylvestre, directeur-gérant du *Nain jaune*.

Le tribunal de commerce vient de déclarer la faillite de la Compagnie du chemin de fer de Lyon à Sathonay.

FAITS DIVERS.

Il s'est passé à Halle un fait unique dans les annales des universités allemandes. Un étudiant a eu le courage héroïque de rompre en face avec le préjugé si enraciné du duel. Insulté par un jeune docteur de l'Université, au lieu de demander une réparation par les armes, il s'est adressé aux tribunaux. Il serait vivement désirable que l'exemple du jeune étudiant de l'Université de Halle fût suivi par toutes les personnes qui ont le tort de croire que le sang versé répare une injure.

On écrit de Saint-Petersbourg le 17 janvier :

Des lettres de la Sibérie nous apprennent que la ligne télégraphique, entre les villes de Nicolaïevsk et de Khabarovki, éloignées l'une de l'autre de 1,000 verstes environ, a commencé à fonctionner le 11 décembre.

On lit dans le journal *le Volga* : « Il y a quelques mois la *Gazette de Cologne*,

sur la foi d'un correspondant de Téhéran, parlait d'un chemin de fer qui serait construit, aux frais d'une société d'actionnaires russes, et qui s'étendrait de la frontière russe à Tauris et à Téhéran. Il résulte de renseignements positifs que ce projet n'a jamais été sérieux. On a parlé, il est vrai, de mettre en communication, par un railway, la ville de Tauris avec la capitale de la Perse et que ce projet émanait d'un riche capitaliste de Constantinople, mais une crise commerciale est survenue et la chose en reste là. »

La population de Buenos-Ayres a été réveillée, le 10 décembre, par une catastrophe. A sept heures du matin, une effroyable détonation s'est fait entendre : c'était l'explosion du magasin à poudre de la caserne du Retiro, qui faisait sauter en même temps tout l'édifice et ensevelissait sous les débris deux compagnies d'artillerie revenant de l'exercice.

Les secours les plus prompts ont été prodigués : toutes les troupes et un grand nombre de citoyens ont rivalisé de zèle pour débayer les ruines et dégager les infortunés sur lesquels elles étaient tombées. Quelques-uns ont été miraculeusement préservés : mais il y a eu un cinquantaine de personnes tuées ou blessées très dangereusement et que l'on conservait peu d'espoir de sauver.

L'explosion a été tellement violente, que la place entière du Retiro a été couverte de débris et que les grilles en fer des fenêtres ont volé à plus de 40 mètres de distance. Sous les ruines amoncelées, on a trouvé des membres déchirés et des débris humains sans forme aucune.

Juste douze heures auparavant, la plus grande partie de la population de Buenos-Ayres était à se promener sur la place devant la caserne, plus de 280 voitures et cavaliers stationnés à l'angle même qui saute le lendemain matin, écoutant la musique militaire, et l'on ne peut s'empêcher de frémir en songeant à toute l'horreur du désastre qu'eût occasionné parmi ces milliers de promeneurs l'explosion si elle eût eu lieu douze heures plus tôt.

Habituellement la caserne contient à peine quelques kilogrammes de poudre. On venait d'en emballer une certaine quantité pour tirer des salves à la fête de Belgrano qui a eu lieu le 12.

On lit dans la *Patrie* :

« Jeudi, une scène des plus regrettables s'est passée, à Paris, au palais de la Bourse, vers dix heures et demie du matin.

Une affaire relative à une déclaration de faillite, provoquée par M. U. P., séquestre judiciaire de la société d'un journal qui avait cessé de paraître, avait réuni dans le cabinet de M. Melon de Pradou, juge au tribunal de commerce, M. U. P. et M. T. S., contre lesquels était formée la demande en déclaration de faillite.

Après explications données au juge, les deux parties s'étaient retirées, lorsqu'elles se sont de nouveau trouvées en présence sur le palier, près du bureau des cannes et parapluies, au bas de l'escalier qui conduit à la salle des audiences.

Là, à la suite de quelques paroles échangées entre ces deux messieurs, relatives à la réclamation de divers papiers, l'un deux M. T. S., a dit-on, tiré de la poche de son paletot un revolver qu'il a dirigé vers M. U. P., et dont il allait faire usage si un tiers qui l'accompagnait ne se fut rapidement interposé et n'eût arrêté son bras.

Sur la réquisition de M. U. P., des sergents de ville sont alors accourus et ont arrêté M. T. S.

Procès-verbal de ces faits a été immédiatement dressé par M. le commissaire de la Bourse qui l'a envoyé à la Préfecture.

Il vient de mourir, à Lyon, un excellent homme bien connu des habitants du café B., qui avait fait sa fortune en fabricant des bonbons et des chandelles !

Quel rapport peut-il y avoir entre ces deux produits, entre la graisse et les pâtisseries, entre le suif et la vanille ? Cependant, il est avéré que l'un et l'autre étaient autrefois, dans notre pays, manipulés par les mêmes mains, dans la même base, au moins sur le même foyer, sans que nos pères aient jamais protesté contre aucun mélange désagréable ou malsain.

An moyen-âge, avant l'invention du sucre, la base unique du bonbon était le miel. Tout naturellement, le confiseur devait chercher les moyens d'utiliser son résidu de cire. Il en fit des torches, des cierges et des bougies. La double utilité de la matière première en explique le double emploi ; mais la force des choses fit prévaloir peu à peu la chandelle, d'un prix moins élevé et d'un usage presque général. D'autre part, n'employant plus de miel, le confiseur n'avait qu'à faire de la cire, et le suif prit dans son laboratoire une importance nouvelle que la stéarine lui a enlevée de nos jours. Cette dernière substance ne pouvant être traitée que dans une usine spéciale, le confiseur de province a dû renfermer dans sa spécialité.

La Correspondencia, de Madrid, annonce que le général carliste Lespignasse est décédé à l'hôpital de Madrid. Ce militaire a cessé de vivre au moment où il allait être classé comme colonel de cavalerie. Il laisse en Belgique sa femme et deux fils qui vivent de leur travail.

M. Lespignasse était venu en Espagne comme garde-du-corps accompagner le duc d'Angoulême lors de son expédition de 1823. Il avait servi en Espagne sous le dernier règne, et avait obtenu le grade de commandant des troupes de la garde royale. Lorsqu'éclata la guerre civile, il se rallia à don Carlos, où pendant la dernière guerre, il commandait la cavalerie du Bas-Aragon.

Le sultan a couru, mardi 11 janvier, un danger des plus graves. Il arrivait en voiture attelée de quatre chevaux russes, au palais dit Yidiz-Kiosque, et sous la porte d'entrée même, les chevaux prirent le mors au dent et commencèrent une course désordonnée dans les allées du jardin qui précède le corps du bâtiment.

Les rênes étaient bientôt brisées, de sorte qu'il ne restait plus au cocher, pour dompter ses chevaux, d'autres ressources qu'un moyen extrême : il eut la présence d'esprit de violenter tellement les chevaux de la droite de l'attelage, avec la manche de son fouet, que tout l'équipage se tourna à gauche et alla se précipiter contre le mur, où la course désordonnée cessa. La voiture impériale fut réduite en morceaux, et le sultan en fut retiré sain et sauf du corps. Il entra dans son palais de Delah-Baghiché, où il reçut le même jour et le lendemain, les félicitations de ses ministres.

L'Empereur sur l'avis du Conseil d'Etat, a accordé une pension de 6,000 fr. à Mme la comtesse Rossi, veuve du comte Rossi, ancien pair de France, ancien ambassadeur à Rome, qui mourut assassiné en 1847, alors qu'il était ministre du gouvernement pontifical.

On lit dans le *Diario*, de Barcelone : « Dans le consistoire de Saint-Sebastien a été placé un précieux vase de porcelaine de Sévres, cadeau fait par l'Empereur des Français à Saint-Sebastien. Sur le vase est le portrait en miniature de l'euguste donatrice. On évalue le prix de ce vase à 60,000 francs. Dans le même vase était déjà un autre vase semblable, donné par S. M. l'Empereur Napoléon. »

S. M. l'Empereur des Français a fait remettre, par l'entremise de son ambassadeur à Madrid, plusieurs ouvrages publiés en France avec un grand succès, à MM. les marquis de Pidal et de Molins, ainsi qu'à M. D. Federico de Madrara. L'Empereur Napoléon III a voulu, par ce présent, montrer la haute estime et la profonde sympathie qu'il a pour les artistes et les écrivains espagnols.

Et le duc ? Il était chez M. Erneville. Enfermés tête à tête dans le cabinet du financier, ils causaient. Celui-ci avait abordé le chapitre affaires, les questions positives et matérielles. Il rendit à son futur gendre un compte minutieux de l'état de sa fortune, lui dit avec orgueil le chiffre énorme de la dot qu'il assignait à sa fille, et, une fois sur ce terrain, exposa longuement et complaisamment ses opérations, ses placements de capitaux, ses spéculations de Bourse. Fier de richesses acquises par son travail et son habileté, il s'étendit à perte de vue sur ce sujet favori. Il eut même soin de faire ressortir que, s'il vivait encore ne fût-ce qu'une dizaine d'années, et si nul événement extraordinaire ne dérangeait ses calculs, il espérait bien laisser à Clotilde beaucoup plus du double de ce qu'il possédait aujourd'hui.

Moyen indirect d'insinuer que Mlle Erneville, qui n'était peut-être pas pour le moment plus riche que telle autre héritière — Mlle de Vignolle, par exemple, — deviendrait par la suite un parti beaucoup plus avantageux.

Tout cela ennuyait fort M. d'Armentières. Les conditions favorables où il se trouvait placé avaient développé chez lui cet instinctif dédain des questions d'intérêt, que les gens réduits à se créer eux-mêmes leurs ressources sont trop souvent contraints d'étouffer en eux. Il fut donc pris d'une sorte de dégoût, à entendre exalter l'opulence comme le premier des biens et le talent de la conquérir comme le mérite suprême. L'insinuation finale de M. Erneville provoqua de sa part un geste de protestation.

« Ne vous fâchez pas, dit le capitaliste en riant. Je sais bien qu'à votre âge, un

homme qui n'a jamais manqué de rien méprise l'argent. Mais il en faut pour mener, une fois marié, le train qui sied à un duc. Vous aimez ma fille pour elle-même, et vous la prendriez sans ses millions, cela va de soi. Pourtant, quand vous en jouirez avec elle, vous serez forcé de convenir qu'ils ajoutent à votre bonheur. »

Et M. Erneville énuméra les avantages de la richesse. Raymond l'écouta d'un air distrait, en étouffant de son mieux ses bâillements. Son indifférence, son air d'ennui et de fatigue, déplurent au capitaliste, qui fit tout bas cette réflexion chagrine : « Alexis Maugin aurait su me comprendre, lui, il m'aurait secondé, il aurait pris à cœur les choses qui m'intéressent. M'entendrais-je jamais avec cet aristocrate ? »

Et Raymond, de son côté, se disait : « Il est heureux que ma carrière doive m'éloigner souvent de Paris, — car il était cruellement froissé du peu de ménagement qu'apportait le père de Clotilde à lui faire sentir la distance entre leurs fortunes. Son front s'assombrit un instant, mais il imposa silence à son dépit ; et il fit d'autant mieux que M. Erneville, loin d'avoir eu l'intention de le blesser, avait cru, au contraire, lui présenter une perspective agréable. Il est certaines délicatesses de tact qui manquent à plus d'un enrichi ; le nôtre ne soupçonnait pas que son langage pût avoir rien de pénible pour celui qui l'écoutait. »

Il le questionna sur sa propre fortune. Raymond n'en connaissait pas le chiffre. Son père était mort, laissant des affaires quelque peu embrouillées, entre autres un procès encore pendante et dont l'issue heureuse ou malheureuse enrichirait le duc

et le marquis ou les laisserait dans la médiocrité. Leur mère avait de l'aisance, rien de plus, et M. d'Armentières ne comptait pas qu'elle fit rien pour lui, puisqu'elle désapprouvait son mariage. Chose qui surprenait beaucoup M. Erneville, il ne paraissait pas tenir à gagner son procès. Il donnait même à entendre qu'il perdrait avec plaisir, ceux qui plaidaient contre la famille d'Armentières étant pauvres et ayant plus grand besoin qu'elle du bien en litige.

« Du reste, monsieur, ajouta le duc, si vous désirez en savoir plus long sur ce procès et sur les affaires de ma famille en général, mon ami Etienne Charlet, notre avocat, pourra vous renseigner à cet égard. »

C'est un jeune homme de talent. Moi aussi, j'ai parfois recours à ses lumières. Ici Clotilde, impatientée de voir l'entretien sérieux durer si longtemps, entraouvrit la porte et montra son beau visage, paré d'un sourire espiègle et provocant. Puis elle se retira. Le duc s'élança au salon, suivi de M. Erneville. Elle se plaignait, avec une moue charmante, d'avoir été négligée et oubliée, d'avoir attendu dix grandes minutes, après s'être hâtée et avoir mis ses femmes de chambre en révolution pour terminer en une demi-heure une toilette complète en l'honneur de M. d'Armentières. Ces mots attirèrent l'attention de ce dernier sur la robe et sur la coiffure de Clotilde. Tout cela était exquis, dans le dernier goût et d'une suprême élégance. Mais en dépit des éloges de l'amour et quoiqu'il la trouvât ravissante ainsi, il s'étonna qu'une femme qu'il avait jugée supérieure accordât tant de pensées à des objets si futiles. Elle effaça cette impression en se met-

tant au piano et improvisant, avec sa fougue habituelle, un grand morceau passionné. Le duc était tout frémissant d'émotion. Quand elle eut fini, il lui baisa les mains avec ardeur. Pour lui, Clotilde, dès qu'elle jouait, n'était plus une femme ; c'était un être supérieur à notre sphère. La coquette le savait, et, ayant vu un pli sur le front de son fiancé, elle avait recouru bien vite à son grand moyen.

Allons, allons, monsieur, calmez vos transports ! s'écria-t-elle galamment. Nous n'aurons plus de belles jouissances comme celle-ci. Allons au Bois. Voulez-vous, père ?

Je suis à votre disposition, répliqua M. Erneville.

Y pensez-vous, Clotilde ? fit observer le duc à demi-voix. Courir, dès aujourd'hui, afficher votre bonheur en public !

« Eh bien, cela nous empêche-t-il d'en jouir entre nous ? Il faudra toujours bien que nos fiançailles soient connues. Mieux vaut aujourd'hui que demain. Je suis curieuse, quant à moi, de voir la mine que vont faire les gens, et impatientée de leur montrer la future duchesse d'Armentières. »

Le ton orgueilleux dont ces derniers mots furent prononcés, l'air de fête superbe dont Clotilde se accompagna, donnèrent le frisson au duc. « Quoi, se dit-il, est-elle donc si vaine ? Puis il ajouta, toujours mentalement : « Bah ! je suis fou : c'est de moi-même qu'elle est fière, et non pas de mon titre. »

Et cette réflexion allait ramener le sourire sur ses lèvres et dans ses yeux, quand Clotilde, qui avait remarqué sa distraction, reprit d'un ton aigre-doux :